

Mieux appréhender

les droits des personnes accompagnées et leur application

CONTEXTE

Depuis leur affirmation dans la loi de 2002, le respect des droits et libertés des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation sans cesse renouvelée, notamment en lien avec leur autodétermination et le développement de leur pouvoir d'agir. Mais cela ne va pas sans poser question aux professionnels en termes de prise de risques notamment.

Le respect des droits et libertés s'inscrit dans une démarche proactive, à définir au sein de chaque structure. Traduire ces principes dans les pratiques quotidiennes nécessite de réfléchir autour de logiques parfois contradictoires entre développement de l'autonomie et obligations de protection, secret professionnel et partage d'informations, personnalisation des accompagnements au sein d'un collectif, etc.

Le CREAI propose une formation aux professionnels des ESSMS et à leurs partenaires, afin de poser et réfléchir ces questions, mais aussi de respecter et promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité, accompagnées par une structure sociale ou médico-sociale.

> **Durée** : 2 jours pour le module de base
+ 0,5 jour par module spécifique

> **Formation en intra**

> **Formation en inter-structures** :
12 et 13 juin 2024, à Dijon



Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**



Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra

200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Améliorer la connaissance des droits des personnes accompagnées et de ce qui peut faire obstacle à leur application
- > Connaître les outils de mise en œuvre des droits des personnes accompagnées dans les ESSMS en repérant les adaptations possibles aux différents publics
- > Aider les professionnels à résoudre les problèmes concrets que pose l'application des droits des personnes accompagnées
- > Construire avec les professionnels des repères cohérents et partagés, conciliant éthique et droit

CONTENU

Module de base :

- > De 2002 à aujourd'hui, philosophie et évolution des droits des personnes accompagnées
 - > Les droits fondamentaux des personnes accompagnées : du respect de la dignité au respect de la vie privée et de l'intimité, en passant par la liberté d'aller et venir
 - > Le partage d'informations à caractère secret
 - > La mise en œuvre des droits spécifiques des personnes accompagnées :
 - Les outils de la participation : projet personnalisé, CVS, personne de confiance, personnes qualifiées...
 - Les outils institutionnels : projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour...
 - L'adaptation des documents (FALC, etc.)
 - > Possibilité d'approfondissement avec des modules spécifiques
- Exemples :
- La liberté d'aller et venir
 - L'exercice de la citoyenneté et le droit de vote
 - Vie amoureuse, sexuelle et familiale
 - L'exercice des droits au quotidien (cigarettes, argent,...)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis (diaporama, articles, etc.)
- > Échanges à partir des pratiques professionnelles
- > Travail en sous-groupe sur des outils de la loi 2002-2